

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 710**9 juillet 2004****SOMMAIRE**

Argenta-Fund, Sicav, Luxembourg	34065	H.S.M. S.C.I., Esch-sur-Alzette	34067
Argentabank Luxembourg S.A., Luxembourg	34035	Haute Tension, S.à r.l., Differdange	34053
ASW, GmbH, Betzdorf	34069	Heli Union International S.A.	34053
Beaumer S.A., Luxembourg	34048	I.E.D.I. S.A., Luxembourg	34059
C.P.E. Lux S.A., Wiltz	34034	Imdeco S.A., Winrange	34034
Captiva Capital Management, S.à r.l., Luxembourg	34060	ImpexCars, S.à r.l., Weiswampach	34073
Captiva Capital Management, S.à r.l., Luxembourg	34061	Industrielle Beteiligung S.A., Luxembourg	34057
Chauffage & Sanitaire Fränz Meyrath, S.à r.l., Niederfeulen	34064	Inol S.A., Luxembourg	34050
CLT-UFA Holding S.A., Luxembourg	34073	Interbasic Holding S.A., Luxembourg	34071
Clavigo S.A., Luxembourg	34074	Intermedilux S.A.	34075
Com Pass S.A., Luxembourg	34080	IT-Connections S.A., Luxembourg	34070
Consolidated Lamda Holdings S.A., Luxembourg	34062	Jeanfin S.A., Luxembourg	34068
Consolidated Lamda Holdings S.A., Luxembourg	34062	Kaki Holding S.A., Luxembourg	34070
Credit Suisse (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34038	Kerivor S.A., Luxembourg	34046
D.B.M.L S.C.I., Fennange	34036	Kleines Matterhorn, S.à r.l., Luxembourg	34049
Dasbourg-Pont S.A., Rodershausen	34069	Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg	34063
Deutsche Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	34043	Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg	34064
Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A., Luxembourg	34070	Lux-Ingénierie S.A., Heisdorf	34079
Dupont Teijin Films Luxembourg S.A., Contern	34034	Meg S.A., Luxembourg	34055
Entrada II, S.à r.l., Luxembourg	34039	Merrill Lynch Fund Management Company S.A., Luxembourg	34061
Entrada II, S.à r.l., Luxembourg	34043	Mondadori Finance S.A., Luxembourg	34054
Entreprise de Constructions Costantini S.A., Schiff-lange	34051	Mondadori Finance S.A., Luxembourg	34055
Entreprise de Constructions Costantini S.A., Schiff-lange	34052	Multipatent S.A., Luxembourg	34068
Euro Strategies S.A., Luxembourg	34071	No Zapping Audiovisuel Production S.A.	34075
Eurofundlux, Euromobiliare International Fund, Sicav, Luxembourg	34050	Optique Claude Bley, S.à r.l., Wiltz	34074
Euronav Luxembourg S.A., Luxembourg	34045	Owest Holding III S.A., Luxembourg	34058
eleven S.A., Luxembourg	34072	P.M.C. Agence Textile, S.à r.l., Luxembourg	34035
Garage J.P. Strotz, S.à r.l., Wiltz	34074	Photo Buttik Ewert, S.à r.l., Wiltz	34073
Global Care Solutions S.A., Luxembourg	34075	Preinvestment Holding S.A., Luxembourg	34062
GP Financière New Sub 1 S.C.S., Luxembourg	34034	Preinvestment Holding S.A., Luxembourg	34062
Graincom S.A., Luxembourg	34071	Prometal Luxembourg S.A., Walferdange	34076
Grand Tourisme Audiovisuel S.A.	34043	Right Management Consultants (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34074
Grenat S.A.	34049	Roguedas S.A., Luxembourg	34047
		RTL Group S.A., Luxembourg	34059
		reliure saint-paul, S.à r.l., Luxembourg	34075
		S.V.B. S.A., Luxembourg	34069
		Sa.Ba.Fi. Participations S.A.	34076
		Santa Cruz S.A., Luxembourg	34044

Santa Cruz S.A., Luxembourg.....	34044	Trans Participation S.A.	34079
Sogidim S.A.	34077	Uniplan S.A., Luxembourg	34056
Solutions Group Participation (S Group) S.A.....	34076	UV Research, GmbH, Ellange	34063
Sonodico Participation S.A.....	34077	UV Research, GmbH, Ellange	34063
SREI (Ishin), S.à r.l., Luxembourg	34077	WB Stam Funding, S.à r.l., Luxembourg	34052
SREI (Ishin), S.à r.l., Luxembourg	34079	WB Stam Funding, S.à r.l., Luxembourg	34075
Stegasma S.A., Wiltz	34072	WB Stam Investment, S.à r.l., Luxembourg	34053
Supravisio International S.A.....	34077	Wood Trading & Technologies AG, Weiswampach	34074
Taomac S.A., Luxembourg	34064		
Telecom Italia Finance S.A., Luxembourg	34072		

IMDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 78.
R. C. Diekirch B 94.592.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

IMDECO S.A.

Signature

(901868.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

C.P.E. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 50, rue des Charretiers.
R. C. Diekirch B 6.050.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

C.P.E. LUX S.A.

Signature

(901869.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

DUPONT TEIJIN FILMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.
R. C. Luxembourg B 38.078.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ02991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour la Société

Signature

(040001.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

GP FINANCIERE NEW SUB 1 S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 90.159.

Les états financiers au 31 décembre 2002, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 mars 2004 et enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03741, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GP FINANCIERE NEW SUB 1 S.C.S.

Signature

Avocat

(040003.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

P.M.C. AGENCE TEXTILE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 96, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 68.914.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01130, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039850.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

ARGENTABANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.185.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tient au siège social, 27, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, ce vendredi 23 avril 2004, est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Hugo Betens, président du Conseil de Direction, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme scrutateur M. Erik Schoepen, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, et désigne pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée M. Alain Mechanicus, directeur, demeurant à B 1800 Vilvoorde, Trooststraat 18.

Le Président constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à la loi et aux statuts.

Le président constate qu'il résulte de la liste des présences que sur les 350 actions représentant un capital social de 8.750.000,- EUR, 350 actions sont représentées, soit la totalité des actions, donnant droit à 350 voix.

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée et passe à l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2003.
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
3. Examen et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une période de 3 ans.
6. Décharge à donner au Réviseur d'entreprises.
7. Renouvellement du mandat de DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'entreprises.
8. Divers.

L'Assemblée a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2003 et du rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Résolutions

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée approuve le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2004; le bénéfice sera entièrement réservé comme suit:

- bénéfice net (après taxes)	3.763.721,- EUR
- réserve légale	188.200,- EUR
- réserve libre	3.575.521,- EUR

Note

La société opte pour une réduction totale de la charge de l'Impôt sur la Fortune suite à la réforme fiscale 2002. Par conséquent, la société s'engage à constituer une réserve indisponible pendant 5 ans, du montant minimum de 630.000,- EUR (un minimum de 5 fois le montant de l'Impôt sur la Fortune imputé).

2) L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs pour l'exercice 2003 et approuve les affaires traitées avec les Administrateurs ou les Sociétés ou Etablissements dans lesquels certains Administrateurs sont intéressés.

3) Renouvellement du mandat des administrateurs pour une période de 3 ans. Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

- M. Hugo Vanneste

- M. Karel Diddens

- M. Koen Smets

4) L'Assemblée donne décharge au Réviseur d'entreprises pour l'exercice 2003.

5) L'Assemblée décide le renouvellement du mandat de DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'entreprises pour l'année comptable 2004.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 15.45 heures.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le secrétaire

Liste des actionnaires représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2004

n°	Actionnaires	Nombre de parts sociales	Nombre de voix	Signatures
1 à 349	ASPA S.A.	349	349	signature
350	ARGENTA BVG	1	1	signature

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02720. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038752.3/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

D.B.M.L S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.

R. C. Luxembourg E 341.

STATUTS

Ont comparu:

1.- Mme Marie-Claire Dahan-Feyder

2.- Monsieur Jeannot Dahan

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux.

1^{er}. Objet, Dénomination, Durée, Siège**Art. 1^{er}.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion de valeurs et de biens mobiliers et immobiliers.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination: D.B.M.L, S.C.I.**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par décision des associés prise dans les conditions de l'article 16 ci-après.**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant un préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses coassociés. Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts Sociales**Art. 5.** Le capital social est fixé à 1.000,- (EUR), divisé en cent parts (100) parts sociales de 10,- (EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame cinquante parts	50
2.- Monsieur cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.**Art. 7.** Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essaieront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres

associés. Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée Générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont le droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13, alinéa 2 et 16, où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1997 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

6. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Libération des parts sociales

Les comparants déclarent libérer les parts sociales ci-avant créées moyennant versement du montant de ... au compte courant bancaire ouvert au nom de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 100,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et ensuite les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant tous comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale, et ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jeannot Dahan, prénommé
- Madame Marie-Claire Dahan-Feyder, prénommée

Les gérants auront tous pouvoirs pour engager la société par leur signature individuelle, y compris celui de donner hypothèque et mainlevée.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé à L 3332 Fennange, 2, route d'Esch.

Le 2 avril 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ02039. – Reçu 243 euros.

Signatures.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039019.3/000/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1660 Luxemburg, 56, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 11.756.

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre, abgehalten am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg am 15. April 2004

Die Versammlung wird um 15 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Hans-Ulrich Hügli eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt Herrn Markus Krämer zum Sekretär. Die Aktionäre wählen Frau Marion Rinke zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende erklärt und fordert den Sekretär auf zu protokollieren:

1. dass die Aktionäre anwesend oder vertreten sind, dass die Anzahl der Anteile auf der Anwesenheitsliste angegeben ist, unterschrieben von den Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand. Die genannte Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bilden einen Anhang zu diesem Protokoll;

2. dass, wie aus der Anwesenheitsliste ersichtlich ist, alle 42.962 Anteile der Gesellschaft, die das Gesamtkapital in Höhe von zweiundvierzig Millionen neunhundertzweiundsechzig Schweizer Franken (42.962.000,- CHF) repräsentieren, in der Versammlung anwesend oder vertreten sind, die demzufolge ordnungsgemäss konstituiert ist und über jeden Punkt der nachfolgend abgedruckten Tagesordnung beraten kann;

3. dass alle anwesenden oder vertretenen Anteile, das heisst, das gesamte anwesende oder vertretene Kapital und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie entsprechende Kenntnis der Tagesordnung vor der Generalversammlung erhalten haben, so dass keine Einberufungsformalitäten erforderlich waren;

4. dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

- a) Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers über das am 31. Dezember 2003 endende Geschäftsjahr
- b) Genehmigung des Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2003 endende Geschäftsjahr
- c) Verwendung des Jahresergebnisses
- d) Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder

Nach Beratung beschliesst die Generalversammlung sodann einstimmig:

a) Der Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers über das am 31. Dezember 2003 endende Geschäftsjahr werden genehmigt.

b) Der Jahresabschluss für das am 31. Dezember 2003 endende Geschäftsjahr wird genehmigt.

c) Der Jahresüberschuss für das Geschäftsjahr 2003 beträgt CHF 15.695.883,- und stellt zugleich das ausschüttungsfähige Ergebnis dar.

Die Rücklage für Vermögenssteuer betreffend das Geschäftsjahr 1998 in Höhe von CHF 1.717.164,-, die mit Ablauf des Geschäftsjahres nicht mehr gebunden ist, wird zur Bildung der Rücklage für Vermögenssteuer betreffend das Geschäftsjahr 2003 in der gleichen Höhe verwendet.

Der Jahresüberschuss für das Geschäftsjahr 2003 in Höhe von CHF 15.695.883,- wird auf neue Rechnung vorgetragen

d) Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden in vollem Umfang entlastet. Herr Hügli, der Mitglied des Verwaltungsrates und gleichzeitig Aktionär ist, enthält sich bei der Entscheidung über die Entlastung des Verwaltungsrates der Stimme.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung um 15.30 Uhr geschlossen.

H.-U. Hügli / M. Krämer / M. Rinke

Der Vorsitzende / Der Sekretär / Der Stimmzähler

Anwesenheitsliste für die Ordentliche Generalversammlung der CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. am 15. April 2004

	<i>Anzahl</i>		<i>Datum der</i>	<i>Unterschrift des</i>
<i>Aktionär</i>	<i>der Aktien</i>	<i>Vertreten durch</i>	<i>Vollmacht</i>	<i>Aktionärs bzw.</i>
CREDIT SUISSE, ZURICH	24.999	Markus Krämer	29. März 2004	Unterschrift
CREDIT SUISSE GROUP	17.962	Hans-Ulrich Hügli	29. März 2004	Unterschrift
Hans-Ulrich Hügli	1	-	-	-
Total	42.962			

Luxemburg, 15. April 2004.

H.-U. Hügli / M. Krämer / M. Rinke
 Der Vorsitzende / Der Sekretär / Der Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02932. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038837.2/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

ENTRADA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.579.

In the year two thousand and four, on the seventh day of May.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting of the members (hereafter the «Meeting») of ENTRADA II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 30th April, 2004, which is not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the «Company»):

1. The company BRASSTOWN LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, with its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington Delaware, 19808, U.S.A., holder of 1 (one) corporate unit of the Company,

hereby represented by Me Figen Eren, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 7th May 2004;

2. The company BRASSTOWN MANSFIELD I S.C.A., a société en commandite par actions (company limited by shares) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, holder of 199 (one hundred ninety-nine) corporate units of the Company,

hereby represented by Me Figen Eren, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal on 7th May 2004;

and for the purpose of its subscription to a capital increase of the Company:

3. The company MARCY LIMITED, a corporation organized under the laws of Gibraltar, with its registered office at Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar,

hereby represented by Me Figen Eren, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal on 7th May 2004.

Which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The members sub 1 and 2, represented as stated above, have requested the undersigned notary to act the following:

I. That 200 (two hundred) corporate units each having a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars), representing all of the issued corporate units of the Company are duly represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the corporate capital of the Company by USD 555,004,000.- (five hundred fifty-five million four thousand United States Dollars) to bring the corporate capital from its present amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 200 (two hundred) corporate units each having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) to USD 555,024,000.- (five hundred fifty-five million twenty-four thousand United States Dollars) in consideration of a contribution of all the assets and liabilities of MARCY LIMITED, prenamed;

3. Issue of 5,550,040 (five million five hundred fifty thousand and forty) new corporate units each having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars);

4. Subscription and payment to the capital increase as specified above;

5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the proposed increase of corporate capital;

6. Power and authority to any manager of the Company or any lawyer of WILDGEN & PARTNERS to register the newly issued corporate units in the register of the Company;

7. Miscellaneous.

III. That the appearing members have adopted the following resolutions:

First resolution

All of the corporate units of the Company being represented at the present Meeting, the members waive the convening notices; the members consider themselves as duly convened and declare having full knowledge of the agenda, which has been made available to them in advance.

Second resolution

The members resolve to increase the corporate capital of the Company by USD 555,004,000.- (five hundred fifty-five million four thousand United States Dollars) to bring the corporate capital from its present amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 200 (two hundred) corporate units each having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) to USD 555,024,000.- (five hundred fifty-five million twenty-four thousand United States Dollars) in consideration of a contribution of all the assets and liabilities of the company MARCY LIMITED, prenamed. As a consequence, the members resolve to issue 5,550,040 (five million five hundred fifty thousand and forty) new corporate units each having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars), having the same rights and obligations as the existing units.

Third resolution

The members resolve to accept the company MARCY LIMITED, prenamed, as new member of the Company and record the following subscription and payment of the nominal amount, as well as the premium to the share capital increase:

Subscription - Payment

The company MARCY LIMITED, represented as stated here above, declares that it subscribes to 5,550,040 (five million five hundred fifty thousand and forty) corporate units, each having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) and fully pays for such new corporate units by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities (the «Assets and Liabilities») as set out in the balance sheet of the company MARCY LIMITED dated 7th May, 2004.

A copy of that balance sheet after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such contribution in the amount of USD 555,004,000.- (five hundred fifty-five million four thousand United States Dollars) is to be made according to the market value of the Assets and Liabilities of MARCY LIMITED and shall be entirely allocated to the nominal capital account of the Company.

The value of the above contribution has been certified to the undersigned notary as follows:

a. By a valuation report issued by the Company on 7th May 2004, which concludes that «the assets and liabilities of MARCY LIMITED to be contributed to the Company are worth at least at 555,004,000.- (five hundred fifty-five million four thousand United States Dollars)»;

b. By a balance sheet of the company MARCY LIMITED, as mentioned above and duly signed for approval which shows that MARCY LIMITED's Assets and Liabilities are worth at least 555,004,000.- (five hundred fifty-five million four thousand United States Dollars);

c. By a contribution agreement dated 7th May 2004, between the Company and the company MARCY LIMITED, whereby the company MARCY LIMITED agreed to contribute all of its Assets and Liabilities to the Company in exchange for corporate units in the Company.

Copies of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Evidence of the transfer of the Assets and Liabilities of the company MARCY LIMITED to the Company has been given to the notary.

As a result of the above, the members resolve to record that the membership in the Company is as follows:

- the company BRASSTOWN LLC, one corporate unit.	1
- the company BRASSTOWN ENTRADA I SCA, one hundred and ninety-nine corporate units	199
- the company MARCY LIMITED, five million five hundred fifty thousand and forty corporate units	5,550,040
Total: five million five hundred fifty thousand two hundred and forty corporate units.	5,550,240

Fourth resolution

As a consequence of these resolutions, the members resolve to amend the article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at USD 555,024,000.- (five hundred fifty-five million twenty-four thousand United States Dollars), represented by 5,550,240 (five million five hundred fifty thousand two hundred and forty) corporate units each having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars).

The subscribed capital of the Company may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the members at a general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to the present articles of association.»

Fifth resolution

The members resolve to authorize any manager of the Company or any lawyer of WILDGEN & PARTNERS to register the newly issued corporate units in the register of the Company.

Tax exemption

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities of MARCY LIMITED, a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated approximately at EUR 7,000.- (seven thousand euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancies between the English and the French versions of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu pour une assemblée générale extraordinaire des associés (ci-après l'«Assemblée») de la société EN-TRADA II, S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en voie d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après «la Société»):

1. La société BRASSTOWN LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) existant selon le droit de l'Etat du Delaware, avec siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, 19808 U.S.A., détenteur de 1 (une) part sociale de la société,

valablement représentée par Maître Figen Eren, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 mai 2004;

2. La société BRASSTOWN MANSFIELD I S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en voie d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, détenteur de 199 (cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de la Société,

valablement représentée par Maître Figen Eren, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 mai 2004;

et dans le but de la souscription à une augmentation de capital de la Société:

3. La société MARCY LIMITED, une société existant selon le droit de Gibraltar avec siège social à Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar,

valablement représentée par Maître Figen Eren, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 mai 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Les associées sub 1 et 2, représentées comme ci-avant exposé, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 200 (deux cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains), représentant toutes les parts sociales émises de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société de USD 555.004.000,- (cinq cent cinquante-cinq millions quatre mille dollars américains) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts sociales, chacune ayant un pair comptable de USD 100,- (cent dollars américains) à USD 555.024.000,- (cinq cent cinquante-cinq millions et vingt-quatre mille dollars américains) en échange d'un apport de tous les actifs et les passifs de MARCY LIMITED, précitée;

3. Emission de 5.550.040 (cinq millions cinq cent cinquante mille et quarante) nouvelles parts sociales ayant chacune un pair comptable de USD 100,- (cent dollars américains);

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital spécifiée ci-dessus;

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social proposée;

6. Pouvoir accordé à chacun des gérants de la Société ou à tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS De procéder à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de la Société;

7. Divers.

III. Que les associées ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Toutes les parts sociales de la Société étant représentées à la présente Assemblée, les associées renoncent aux formalités de convocation; les associées se considèrent comme dûment convoquées et déclarent avoir une connaissance complète de l'ordre du jour qui a été mis à leur disposition au préalable.

Deuxième résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la Société de USD 555.004.000,- (cinq cent cinquante-cinq millions et quatre mille dollars américains) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts sociales, chacune ayant un pair comptable de USD 100,- (cent dollars américains) à USD 555.024.000,- (cinq cent cinquante-cinq millions et vingt-quatre mille dollars américains) en échange d'un apport de tout l'actif et le passif de la société MARCY LIMITED, précitée. En conséquence, les associées décident d'émettre 5.550.040 (cinq millions cinq cent cinquante mille quarante) nouvelles parts sociales ayant chacune un pair comptable de USD 100,- (cent dollars américains), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Les associées décident d'accepter la société MARCY LIMITED, précitée, en tant que nouvelle associée de la Société et d'acter la souscription suivante et la libération du montant nominal ainsi que la prime d'émission de l'augmentation de capital:

Souscription - Libération

La société MARCY LIMITED, représentée comme décrit ci-dessus, déclare qu'elle souscrit aux 5.550.040 (cinq millions cinq cent cinquante mille quarante) parts sociales, ayant chacune un pair comptable de USD 100,- (cent dollars américains) et libère entièrement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant dans tous ses actifs et passifs («Actifs et Passifs») tels qu'établis dans le bilan de la société MARCY LIMITED en date du 7 mai 2004.

Une copie dudit bilan après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Cet apport d'un montant de USD 555.004.000,- (cinq cent cinquante-cinq millions et quatre mille dollars américains) doit être fait conformément à la valeur de marché des Actifs et Passifs de la société MARCY LIMITED et doit être entièrement alloué au compte capital nominal de la Société.

La valeur de l'apport mentionné ci-dessus a été certifiée au notaire soussigné comme suit:

a. Par un rapport d'évaluation émis le 7 mai 2004 par la Société, qui conclut que «tous les actifs et passifs de MARCY LIMITED apportés à la Société valent au moins USD 555.004.000,- (cinq cent cinquante-cinq millions et quatre mille dollars américains);

b. Par le bilan de la société MARCY LIMITED, mentionné ci-dessus et dûment signé pour approbation et qui montre que les actifs et passifs de la société MARCY LIMITED valent au moins USD 555.004.000,- (cinq cent cinquante-cinq millions et quatre mille dollars américains);

c. Par un contrat d'apport du 7 mai 2004, entre la Société et la société MARCY LIMITED dans lequel MARCY LIMITED accepte d'apporter tous ses actifs et passifs à la Société en échange de parts sociales dans la Société.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Preuve du transfert des Actifs et Passifs de la société MARCY LIMITED à la Société a été apportée au notaire.

Il en résulte donc que les associés décident d'acter que les parts dans la Société sont réparties comme suit:

- La société BRASSTOWN LLC, une part sociale.	1
- La société BRASSTOWN ENTRADA I SCA, cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales.	199
- La société MARCY LIMITED, cinq millions cinq cent cinquante mille quarante parts sociales.	5.550.040
Total: cinq millions cinq cent cinquante mille deux cent quarante parts sociales.	5.550.240

Quatrième résolution

Suite à ces résolutions, les associées décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à USD 555.024.000,- (cinq cent cinquante-cinq millions et vingt-quatre mille dollars américains) représenté par 5.550.240 (cinq millions cinq cent cinquante mille deux cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra à tout moment être modifié par décision de l'associé unique ou le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.»

Cinquième résolution

Les associées décident d'autoriser tout gérant de la Société ou tout avocat de l'Etude WILDGEN & PARTNERS afin de procéder à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de la Société.

Exemption Fiscale

Etant donné que l'apport en nature entraîne pour la Société le fait d'acquérir tous les actifs et passifs de la société MARCY LIMITED, une société constituée au sein de l'Union Européenne, la Société se rapporte à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, et qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Les coûts entraînés par le présent acte sont estimés approximativement à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Eren, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, vol. 143S, fol. 52, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 mai 2004.

T. Metzler.

(040088.3/222/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

ENTRADA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 100.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 mai 2004.

T. Metzler.

(040091.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

H. R. Luxemburg B 9.164.

Société Anonyme constituée le 12 août 1970 par acte de Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, ° 142 du 27 août 1970 et modifiée par actes de Maître Carlo Funck en date du 20 octobre 1970 publiée au Mémorial C, n° 180 du 26 octobre 1970 et 21 décembre 1970 publiée au Mémorial C, n° 49 du 9 avril 1971 et 12 février 1973 publiée au Mémorial C, n° 62 du 9 avril 1973 et 26 novembre 1973 publiée au Mémorial C, n° 14 du 23 janvier 1974 et 23 octobre 1975 publiée au Mémorial C, n° 32 du 18 février 1976 et 28 mars 1977 publiée au Mémorial C, n° 108 du 13 mai 1977 et 11 octobre 1978 publiée au Mémorial C, n° 14 du 22 janvier 1979 et 30 octobre 1979 publiée au Mémorial C, n° 3 du 4 janvier 1980 et 12 janvier 1981 publiée au Mémorial C, n° 48 du 10 mars 1981 et 26 août 1983 publiée au Mémorial C, n° 287 du 22 octobre 1983 et 22 novembre 1984 publiée au Mémorial C, n° 342 du 17 décembre 1984 et 16 mars 1987 publiée au Mémorial C, n° 97 du 13 avril 1987 et 17 mai 1988 publiée au Mémorial C, n° 215 du 9 août 1988 et 25 novembre 1992 publiée au Mémorial C, n° 59 du 8 février 1993 et 4 décembre 1996 publiée au Mémorial C, n° 121 du 13 mars 1997 et 17 décembre 1998 publiée au Mémorial C, n° 123 du 26 février 1999 et 30 décembre 1999 publiée au Mémorial C, n° 903 du 29 décembre 1999 et n° 221 du 22 mars 2000.

Der Jahresabschluss 2003 (Bilanz, Gewinn, und Verlustrechnung sowie Anhang), der Lagebericht der Bank und der Bericht der Abschlussprüfer, registriert in Luxemburg am 3. Mai 2004, LSO-AQ00142 wurden am 18. Mai 2004 beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Mai 2004.

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A.

S. Thräm

(039259.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

GRAND TOURISME AUDIOVISUEL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.695.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 18 septembre 2002 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour GRAND TOURISME AUDIOVISUEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039811.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**SANTA CRUZ, Société Anonyme,
(anc. VENTURY).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 80.496.

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise VENTURY, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R. C. Luxembourg numéro B 80.496, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 février 2001, publié au Mémorial C numéro 742 du 10 septembre 2001.

La séance est ouverte à neuf heures trente (9.30) sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Diane Wunsch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de VENTURY en SANTA CRUZ.
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SANTA CRUZ.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentés à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la société de VENTURY en SANTA CRUZ.

Deuxième résolution

A la suite du changement de la dénomination de la société, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SANTA CRUZ.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société sont estimés à mille cinq cents (1.500,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures trente-cinq (9.35).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, D. Wunsch, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2004, vol. 523, fol. 99, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 mai 2004.

J. Gloden.

(039896.3/213/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**SANTA CRUZ, Société Anonyme,
(anc. VENTURY).**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 80.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(039897.3/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

EURONAV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 51.212.

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURONAV LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.212, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 411 du 28 août 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 711 du 1^{er} septembre 2001, ci-après dénommée «la société absorbante».

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Ludo Beersmans, licencié en sciences économiques, demeurant à Beeldekenweg, 63, B-2160 Wommelgem,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par absorption des sociétés ROGUEDAS S.A., BEAUMER S.A. et KERIVOR S.A. par EURONAV LUXEMBOURG S.A. tel que publié au Mémorial C numéro 354 du 31 mars 2004.

II.- Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

IV.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 31 mars 2004, soit un mois avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés participant à la fusion un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signés par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme EURONAV LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société») comme société absorbante et les sociétés ROGUEDAS S.A., ayant son siège à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.450, BEAUMER S.A., ayant son siège à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.479 et KERIVOR S.A. ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 51.274 (ci-après les «sociétés absorbées»), tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration des sociétés participant à la fusion.

Comme la société absorbante détient la totalité des actions des trois sociétés absorbées, un rapport d'un réviseur indépendant n'est pas requis.

Prise d'effet de la fusion

La fusion a lieu avec effet immédiat.

Conformément au projet de fusion du 24 mars 2004, tous les actifs et tous les passifs des sociétés absorbées sont considérés comme transférés à la Société absorbante avec effet au 1^{er} janvier 2004 et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par les sociétés absorbées après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourus au nom et pour compte de la Société absorbante.

L'assemblée constate que par l'effet de la fusion, les mandats des membres du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises des sociétés absorbées prennent fin.

Décharge est accordée aux administrateurs et aux réviseurs d'entreprises sortants pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date effective de la fusion.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Beersmans, S. Schenk, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 10, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

F. Baden.

(039902.3/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

KERIVOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.274.

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KERIVOR S.A., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 51.274, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 422 du 1^{er} septembre 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil numéro 1002 du 14 novembre 2001, ci-après dénommée «la société absorbée».

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Ludo Beersmans, licencié en sciences économiques, demeurant à Beeldekensweg, 63, B-2160 Wommelgem,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par absorption de la société KERIVOR S.A. par EURONAV LUXEMBOURG S.A. tel que publié au Mémorial C numéro 354 du 31 mars 2004.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

IV.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 31 mars 2004, soit un mois avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés participant à la fusion un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signés par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme EURONAV LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société») comme société absorbante et la société KERIVOR S.A., ayant son siège à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.274 (ci-après la «société absorbée»), tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration des sociétés participant à la fusion.

Comme la société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée, un rapport d'un réviseur indépendant n'est pas requis.

Prise d'effet de la fusion

La fusion a lieu avec effet immédiat.

Conformément au projet de fusion du 24 mars 2004, tous les actifs et tous les passifs de la société absorbée sont considérés comme transférés à la Société absorbante avec effet au 1^{er} janvier 2004 et tous les bénéfices faits et toutes

les pertes encourues par la société absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourus au nom et pour compte de la Société absorbante.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Beersmans, S. Schenk, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

F. Baden.

(039900.3/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

ROGUEDAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.450.

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROGUEDAS S.A., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 51.450, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 453 du 13 septembre 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 1003 du 14 novembre 2001, ci-après dénommée «la société absorbée».

L'Assemblée est ouverte à onze heures vingt-cinq sous la présidence de Monsieur Ludo Beersmans, licencié en sciences économiques, demeurant à Beeldekensweg, 63, B-2160 Wommelgem,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par absorption de la société ROGUEDAS S.A. par EURONAV LUXEMBOURG S.A. tel que publié au Mémorial C numéro 354 du 31 mars 2004.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

IV.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 31 mars 2004, soit un mois avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés participant à la fusion un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signés par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme EURONAV LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société») comme société absorbante et la société ROGUEDAS S.A., ayant son siège à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.450 (ci-après la «société absorbée»), tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration des sociétés participant à la fusion.

Comme la société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée, un rapport d'un réviseur indépendant n'est pas requis.

Prise d'effet de la fusion

La fusion a lieu avec effet immédiat.

Conformément au projet de fusion du 24 mars 2004, tous les actifs et tous les passifs de la société absorbée sont considérés comme transférés à la Société absorbante avec effet au 1^{er} janvier 2004 et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la société absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourus au nom et pour compte de la Société absorbante.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Beermans, S. Schenk, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 10, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

F. Baden.

(039899.3/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

BEAUMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 52.479.

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEAUMER S.A., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.479, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 31 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 628 du 9 décembre 1995, dont les statuts ont été modifiés et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 1002 du 14 novembre 2001, ci-après dénommée «la société absorbée».

L'Assemblée est ouverte à onze heures vingt sous la présidence de Ludo Beersmans, licencié en sciences économiques, demeurant à Beeldekensweg, 63, B-2160 Wommelgem,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de fusion par absorption de la société BEAUMER S.A. par EURONAV LUXEMBOURG S.A. tel que publié au Mémorial C numéro 354 du 31 mars 2004.

II.- Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

IV.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial le 31 mars 2004, soit un mois avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés participant à la fusion un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signés par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion entre la société anonyme EURONAV LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société») comme société absorbante et la société BEAUMER S.A., ayant son siège à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Holerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.479 (ci-après la «société absorbée»), tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les conseils d'administration des sociétés participant à la fusion.

Comme la société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée, un rapport d'un réviseur indépendant n'est pas requis.

Prise d'effet de la fusion

La fusion a lieu avec effet immédiat.

Conformément au projet de fusion du 24 mars 2004, tous les actifs et tous les passifs de la société absorbée sont considérés comme transférés à la Société absorbante avec effet au 1^{er} janvier 2004 et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la société absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourus au nom et pour compte de la Société absorbante.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Beermans, S. Schenk, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 10, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

F. Baden.

(039967.3/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

KLEINES MATTERHORN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.855.

Le texte existant de la rubrique «Associé» est à modifier comme suit:

«- MATTERHORN PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg»

Le texte existant de la rubrique «Gérance» concernant M. Bertil Hansson, est à modifier comme suit:

«- M. Bertil Hansson, administrateur de sociétés, demeurant au Clos d'Irène n° 12, route de Saumane, F-84800 Isle sur la Sorgue, France»

Le texte existant de la rubrique «Gérance» concernant HALSEY, S.à r.l., est à modifier comme suit:

«- HALSEY, S.à r.l., 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg»

Pour réquisition

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le domiciliataire

K. Segers / C. Gammal

Gérante / Membre du Comité Exécutif

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039450.3/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

GRENAT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.448.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 27 décembre 2000 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour GRENAT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039813.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

INOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 77.307.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FINCOVEST S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.983, ici représentée par Madame Sylvie Portenseigne, juriste, demeurant à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 7 mai 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme INOL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 77.307, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck de résidence à Echternach, en date du 2 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 38 du 20 janvier 2001.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante, agissant comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société INOL S.A. qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV.- Que la comparante, agissant comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, agissant comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme INOL S.A., est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, la comparante, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les trois cent dix (310) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. Portenseigne, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 mai 2004, vol. 356, fol. 81, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 mai 2004.

H. Beck.

(039911.3/201/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

**EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.461.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour EUROFUNDLUX, EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND

CREDEM INTERNATIONAL (LUX) S.A.

Signature

(039880.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS COSTANTINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schiffflange, Chemin de Bergem.

R. C. Luxembourg B 28.279.

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS COSTANTINI S.A., avec siège social à L-3817 Schiffflange, Chemin de Bergem, inscrite au R.C. sous le numéro B 28.279, constituée suivant acte notarié en date du 26 mai 1988, publié au Mémorial C, numéro 231 du 29 août 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 6 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 590 du 16 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Renato Costantini, entrepreneur, demeurant à Bleid (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Johan Crochet, ingénieur, demeurant à Rulles (Habay) (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Higuët, employé privé, demeurant Halanzy (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

I) L'exploitation d'une entreprise de constructions, de voirie et d'excavation de terrains.

La société pourra exécuter toutes études, expertises, mettre au point tous projets et plans relatifs à son objet principal.

La société pourra en outre acquérir, vendre, prendre ou donner à bail tous matériels, machines et engins d'entreprises de constructions et de génie civil.

La société pourra en outre acheter et vendre en gros et en détail des matériaux de constructions, briques, blocs, tuyaux, ciment etc.

La société pourra également effectuer la promotion immobilière.

II) L'exploitation d'une entreprise d'électricité et d'installation d'enseignes lumineuses.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

2) Nomination de Monsieur Renato Costantini comme administrateur-délégué de la société et ceci uniquement pour les activités mentionnées au point I) de l'article 2 des statuts et détermination de la durée de son mandat.

3) Nomination de Monsieur Johan Crochet comme administrateur-délégué de la société et ceci uniquement pour les activités mentionnées au point II) de l'article 2 des statuts et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

I) L'exploitation d'une entreprise de constructions, de voirie et d'excavation de terrains.

La société pourra exécuter toutes études, expertises, mettre au point tous projets et plans relatifs à son objet principal.

La société pourra en outre acquérir, vendre, prendre ou donner à bail tous matériels, machines et engins d'entreprises de constructions et de génie civil.

La société pourra en outre acheter et vendre en gros et en détail des matériaux de constructions, briques, blocs, tuyaux, ciment etc.

La société pourra également effectuer la promotion immobilière.

II) L'exploitation d'une entreprise d'électricité et d'installation d'enseignes lumineuses.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Renato Costantini, entrepreneur, né à Pétange le 17 juin 1964, demeurant à B-6760 Bleid, 10, rue de Gomery, comme administrateur-délégué de la société et ceci uniquement pour les activités mentionnées au point I) de l'article 2 des statuts.

Pour ces activités, il peut valablement engager la société par sa signature individuelle.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Johan Crochet, ingénieur, né à Longlier (Belgique) le 27 février 1971, demeurant à B-6724 Rulles (Habay), 2, Chemin de la Bergerie, comme nouvel administrateur de la société.

Monsieur Johan Crochet, préqualifié, est nommé administrateur-délégué de la société et ceci uniquement pour les activités mentionnées au point II) de l'article 2 des statuts.

Ses mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Pour les activités mentionnées au point II) de l'article 2 des statuts, la société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux administrateurs-délégués Monsieur Renato Costantini et Monsieur Johan Crochet, préqualifiés. La contre-signature de Monsieur Johan Crochet est dans tous les cas obligatoire pour l'engagement de la société dans cette branche.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Costantini, J. Crochet, O. Higuët, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 mai 2004, vol. 429, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 mai 2004.

A. Weber.

(040272.3/236/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS COSTANTINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R. C. Luxembourg B 28.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(040274.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

WB STAM FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 90.923.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui s'est tenue le 15 avril 2004

L'Associé Unique de WB STAM FUNDING, S.à r.l., (la «Société»), a décidé comme suit:

- approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter: 33.193,26 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

T. van Dijk

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039895.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

HAUTE TENSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 2, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 89.754.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 20.00 heures.

Ordre du jour:

- Démission du Gérant Technique
- Démission de la Gérante Administrative
- Nomination d'un nouveau Gérant Technique

L'associé unique est présent, de façon que l'intégralité du capital social est représenté.

Monsieur Coupez Christophe né le 27 décembre 1971 et domicilié au 2, rue J.-F. Kennedy L-4599 Differdange donne sa démission en tant que Gérant Technique de la société, la société lui donne décharge de son poste.

Par la même occasion Madame Teixeira Ribeiro Céleste née le 30 décembre 1972 et domiciliée au 21, route de Luxembourg L-4761 Pétange donne sa démission en tant que Gérante Administrative et sera nommée en tant que nouvelle Gérante Technique de la société HAUTE TENSION, S.à r.l.

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par la signature unique de la Gérante Technique, Madame Teixeira Ribeiro Céleste.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 21.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2004.

HAUTE TENSION, S.à r.l.

C. Teixeira Ribeiro

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039362.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

HELI UNION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.734.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 27 décembre 2000 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour HELI UNION INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039815.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

WB STAM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 90.911.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui s'est tenue le 15 avril 2004

L'Associé Unique de WB STAM INVESTMENT, S.à r.l., (la «Société»), a décidé comme suit:

- approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- profit à reporter: 1.088,78 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

T. van Dijk

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039903.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

MONDADORI FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.398.

L'an deux mille quatre, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

représentée par Madame Sophie Jacquet et Monsieur Marco Lagona, tous les deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MONDADORI FINANCE S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C. Luxembourg, sous la Section B et le n° 90.398,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 4882, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C de 2003 page 55599,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 26 avril 2004,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 3.031.000 (trois millions trente et un mille Euros) représenté par 3.031 (trois mille trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 600.000.000 (six cent millions Euros), représenté par 600.000 (six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 septembre 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèce, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour les cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu ou encore par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait et est autorisé lors de l'émission de ces obligations convertibles de limiter ou de supprimer le droit de souscription des anciens actionnaires.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

3) Que dans sa réunion du 26 avril 2004, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 3.031.000,- (trois millions trente et un mille euros) à EUR 4.731.000,- (quatre millions sept cent trente et un mille euros),

par l'émission de 1.700 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, savoir Monsieur Frédéric Adam employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

a utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, avec des fonds appartenant à ce dernier,

a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir MONDADORI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 4.731.000,- (quatre millions sept cent trente et un mille euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à EUR 4.731.000,- (quatre millions sept cent trente et un mille Euros) représenté par 4.731 (quatre mille sept cent trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 19.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Jacquet, M. Lagona, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, vol. 21CS, fol. 1, case 2. – Reçu 17.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

J. Delvaux.

(040385.3/208/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

MONDADORI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.398.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 237/2004 en date du 26 avril 2004 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(040386.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

MEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 49.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2004

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire à L-2013 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Roberto Piatti, comptable, demeurant Corso Garibaldi 49 à I-20121 Milan. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039568.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

UNIPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.288.

L'an deux mil quatre, le sept mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée UNIPLAN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C. Luxembourg Section B n° 42.288, constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 1992, publié au Mémorial C 1993 page numéro 4973,

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial C de 2001, page 17352,

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Mastrosimone employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Christophe Velle employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 8.000 (huit mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Retrait de 781 (sept cent quatre-vingt-une) actions propres numérotées 1 à 229 et 7449 à 8000 détenues par la société, et réduction conséquente du capital social de la société d'un montant de EUR 3.124,- (trois mille cent vingt-quatre euros) par l'annulation de ces 781 (sept cent quatre-vingt-une) actions numérotées 1 à 229 et 7449 à 8000 et successive augmentation de capital d'un montant de EUR 3.124,- (trois mille cent vingt-quatre Euros), à souscrire par les 2 actionnaires restant postérieurement au retrait d'actions susmentionné, au prorata des actions détenues et à libérer entièrement par débit du compte prime d'émission et incorporation au capital social d'un montant de EUR 3.124,- (trois mille cent vingt-quatre euros), en vue de porter le capital social à EUR 32.000,- par l'émission de 781 actions nouvelles chacune d'une valeur nominale de EUR 4,- (quatre euros) à attribuer aux actionnaires au prorata des actions détenues avec pouvoirs au conseil d'administration de statuer sur les rompus.

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires, à l'unanimité de tous les actionnaires représentant la totalité du capital social, à l'exception des actions propres,

décide le retrait de 781 (sept cent quatre-vingt-une) actions propres numérotées 1 à 229 et 7449 à 8000 détenues par la société, et la réduction conséquente du capital social de la société d'un montant de EUR 3.124,- (trois mille cent vingt-quatre euros),

par l'annulation pure et simple de ces 781 (sept cent quatre-vingt-une) actions numérotées 1 à 229 et 7449 à 8000

et successivement elle décide d'augmenter le capital d'un même montant de EUR 3.124,- (trois mille cent vingt quatre Euros), en vue de le ramener à son montant initial de EUR 32.000,-,

par l'émission de 781 actions nouvelles chacune d'une valeur nominale de EUR 4,- (quatre euros), à attribuer aux actionnaires au prorata des actions détenues avec pouvoirs au conseil d'administration de statuer sur les rompus.

Augmentation souscrite par les 2 actionnaires restant postérieurement au retrait d'actions susmentionné au prorata des actions détenues, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, au prorata des actions actuellement détenues, ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, elle-même représentée par M. Marco Lagona et M. Christophe Velle, employés privés, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu des prédites procurations annexées à la susdite liste de présence, et libérée entièrement par le débit du compte prime d'émission et l'incorporation au capital social d'un montant de EUR 3.124,- (trois mille cent vingt-quatre euros).

La preuve de l'existence du compte «prime d'émission» de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par .

Suite à la présente opération, l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en une langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, F. Mastrosimone, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, vol. 21CS, fol. 18, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

J. Delvaux.

(040391.2/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.599.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIELLE BETEILIGUNG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R.C. Luxembourg, Section B numéro B 43.599, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 314 du 1^{er} juillet 1993.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 8 du 03/01/2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Carine Agostini employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Jacquet employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. En vue de compenser des pertes réalisées au 30 juin 2003 à concurrence d'un montant de EUR 70.000.000 (soixante-dix millions d'Euros) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 30 juin 2003, réduction et augmentation de capital d'un même montant de EUR 70.000.000 (soixante-dix millions d'Euros), par la réduction et l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, l'augmentation de capital étant à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement en espèces

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été comparées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale, en vue de compenser des pertes réalisées au 30 juin 2003 à concurrence d'un montant de EUR 70.000.000 (soixante-dix millions d'Euros), sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 30 juin 2003,

décide de réduire et d'augmenter le capital d'un même montant de EUR 70.000.000 (soixante-dix millions d'Euros), au moyen de la réduction et de l'augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

la réduction de capital social à concurrence d'un montant EUR 70.000.000 (soixante-dix millions d'Euros) étant faite pour compenser des pertes réalisées à concurrence d'un même montant figurant au bilan clos au 30 juin 2003;

et l'augmentation de capital d'un même montant de EUR 70.000.000 (soixante-dix millions d'Euros), étant souscrite par les anciens actionnaires de la société au prorata des actions détenues, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, savoir:

DANIELI & C. OFFICINE MECCANICHE S.p.A. avec siège social à I- 33042 Buttrio (UD), Via Nazionale et DANIELI INTERNATIONAL S.A. avec siège social L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, une société anonyme de droit luxembourgeois employés 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Marco Lagona et Madame Sophie Jacquet, préqualifiés,

en vertu des procurations annexées à la susdite liste de présence, et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société, par un versement en espèces de EUR 70.000.000 (soixante-dix millions d'Euros), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 30 juin 2003, ayant été donnée au notaire instrumentaire:

° par la production des comptes annuels de la société au 30 juin 2003, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 2003, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte

° et par une déclaration du conseil d'administration datée du 23 avril 2004, dont une copie est jointe en annexe au présent acte.

Suite à la présente opération d'assainissement l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 13.000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, C. Agostini, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, vol. 20CS, fol. 99, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

J. Delvaux.

(040392.2/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

OWEST HOLDING III S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.583.

L'an deux mille quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée OWEST HOLDING III S.A. ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C. Luxembourg, section B numéro 77.583,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 28 juillet 2000 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C de 2001, page 4.341.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 64.058.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Luca Lazzati, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Candice De Boni, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., 5, boulevard de la Foire.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Cavalli, L. Lazzati, C. De Boni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, vol. 143S, fol. 42, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

J. Delvaux.

(040397.3/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

RTL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 10.807.

—

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 avril 2004, que:

L'Assemblée Générale décide de:

- renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2004, le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch et de

- renouveler pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2004, le mandat conjoint de réviseur d'entreprises aux comptes consolidés, de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., préqualifiée et de la société KPMG AUDIT, S.C. établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

E. de Fierlant

Company secretary

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039961.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

I.E.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 74.928.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Signature.

(039737.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 92.025.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CDC IXIS Capital MARKETS S.A., a société anonyme, having its registered office at 47, Quai d'Austerlitz, F-75648 Paris Cédex 13, registered with the Paris trade and companies' register under the number B 340 706 407,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

by virtue of a proxy given on

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 20, 2003, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* C number 409 on April 15, 2003. The articles were amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 30, 2003, not yet published;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by sixty-five thousand nine hundred Euro (65,900.- EUR) to bring it from its present amount of four million eight hundred and forty-one thousand two hundred Euro (4,841,200.- EUR) to four million nine hundred and seven thousand one hundred Euro (4,907,100.- EUR) by the issuing of two thousand six hundred and thirty-six (2,636) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole partner, prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to two thousand six hundred and thirty-six (2,636) new shares and to pay up them in cash so that the amount of sixty-five thousand nine hundred Euro (65,900.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«Art.6. 1st paragraph

The Company's share capital is set at four million nine hundred and seven thousand one hundred Euro (4,907,100.- EUR) represented by one hundred and ninety-six thousand two hundred and eighty-four (196,284) ordinary shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand two hundred Euro (2,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil quatre, le trente avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand.-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CDC IXIS CAPITAL MARKETS S.A., a société anonyme, ayant son siège social au 47, Quai d'Austerlitz, F-75648 Paris Cedex 13, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 340 706 407,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 409 du 15 avril 2003, dont les statuts furent modifiés suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, non encore publié;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de soixante-cinq mille neuf cents Euros (65.900,- EUR) pour porter son montant actuel de quatre millions huit cent quarante et un mille deux cents Euros (4.841.200,- EUR) à quatre millions neuf cent sept mille cent Euros (4.907.100,- EUR) par l'émission de deux mille six cent trente-six (2.636) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Ensuite, l'associé unique déclare souscrire les deux mille six cent trente-six (2.636) parts sociales nouvelles et de les libérer en espèces de sorte que la somme de soixante-cinq mille neuf cents Euros (65.900,- EUR) se trouve à la disposition de la société, preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«Art. 6. 1^{er} alinéa

Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent sept mille cent Euros (4.907.100,- EUR) représenté par cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-quatre (196.284) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux mille deux cents Euros (2.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Martin-Saudax, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2004, vol. 427, fol. 59, case 4. – Reçu 659 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mai 2004.

H. Hellinckx.

(040097.3/242/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 92.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mai 2004.

H. Hellinckx.

(040098.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 34.079.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AQ02763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

Signature.

(039955.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

PREINVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.481.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(039943.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

PREINVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.481.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(039944.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2004

- L'assemblée porte le nombre des membres du conseil d'administration à six administrateurs.
- L'assemblée prend connaissance de la démission de l'administrateur M. S.R. Ahmed et lui accorde décharge pleine et entière pour son mandat.
- L'assemblée procède à la nomination de deux nouveaux administrateurs, à savoir:
M. Spiro J. Latsis, administrateur de sociétés, demeurant à 98000 Monaco (Monte-Carlo), 2, Avenue des Citronniers.
M. Emmanuel Bussetil, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 1293 Bellevue-Genève (Suisse), 3-5, Chemin des Tuileries.
- Le mandat des administrateurs nouvellement élus, expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2005.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038580.3/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.496.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration en date du 3 mai 2004

Monsieur Spiro J. Latsis, administrateur de sociétés, demeurant à 98000 Monaco, 2, Avenue des Citronniers a été porté à la présidence du conseil d'administration.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038582.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

UV RESEARCH, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 5, Op dem Ewent.

R. C. Luxembourg B 44.590.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(039853.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

UV RESEARCH, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 5, Op dem Ewent.

R. C. Luxembourg B 44.590.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(039851.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Tryggvi Tryggvason, administrateur-délégué de LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg, 85-91, route de Thionville,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 85-91, route de Thionville, R. C. Luxembourg Section B n° 78.804,

constituée sous la dénomination de BUNADARBANKI INTERNATIONAL S.A. (LUXEMBOURG), suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 15 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 41570,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de Sanem, le 4 juillet 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 36722,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 26 septembre 2003, dont une copie reste annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 18.000.000 (dix-huit millions d'euros), représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes libérées à concurrence de 28/36^{ème},

Que dans sa réunion du 26 septembre 2003, le conseil d'administration a décidé de procéder à la libération de la partie non encore libérée du capital social.

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare que les actionnaires ont libéré les dix-huit mille actions représentatives du capital social à raison des 8/36 restants, savoir la somme de EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros), et que cette somme se trouve à la libre disposition de la société, valeur 01.10.2003.

La preuve de la libération de ladite somme a été rapportée au notaire instrumentaire au moyen d'une copie d'un swift du 30/09/2003.

En conséquence de ce qui précède, toutes les actions souscrites sont entièrement libérées.

Suite à ce qui précède, l'article 4 des statuts de la société, version anglaise et traduction française, est modifié comme suit:

Art. 4. Share capital

The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 18,000,000 represented by 18,000 shares without par value each, fully paid in.

Art. 4. Capital social

Le capital social est fixé à EUR 18.000.000 (dix-huit millions d'euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 750,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations données au comparant ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. Tryggvason, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 10, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

J. Delvaux.

(040393.3/208/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

Statuts coordonnés suite à un constat de libération du capital, acté sous le numéro 257/2004 en date du 3 mai 2004 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(040395.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

CHAUFFAGE & SANITAIRE FRÄNZ MEYRATH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 10, rue Belle-Vue.

R. C. Diekirch B 5.464.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

CHAUFFAGE ET SANITAIRE FRÄNZ MEYRATH, S.à r.l.

Signature

(901862.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

TAOMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 99.091.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 avril 2004, enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2004, volume 526, folio 92, case 9;

I.- Que la société anonyme TAOMAC S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg section B numéro 99.091, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 355 du 31 mars 2004.

II.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme TAOMAC S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société TAOMAC S.A. avec effet immédiat, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société;

que l'activité la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mai 2004.

J. Seckler.

(039976.3/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

ARGENTA-FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.881.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2004

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de M. Erik Schoepen.

Le président désigne comme secrétaire M. Hugo Bettens.

L'Assemblée nomme comme scrutateur M. Alain Mechanicus.

L'Assemblée constate que 2.115 actions sont présentés ou sont représentés ainsi qu'il est constaté sur une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal.

L'Assemblée délibère sur l'ordre du jour suivant

1) Communication et discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2003.

2) Communication et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

3) Affectation des résultats au 31 décembre 2003.

4) Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2003.

5) Renouvellement du mandat des Administrateurs.

6) Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprise.

7) Divers.

1) Communication et discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2003

L'Assemblée délibère du premier point de l'ordre du jour.

Chacun des actionnaires présents ou représentés confirment avoir reçu une copie de la documentation présentée.

L'Assemblée dispense le Président de donner lecture de la documentation présentée.

2) Communication et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'Assemblée délibère du deuxième point de l'ordre du jour.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2003.

Chacun des actionnaires présents ou représentés confirment avoir reçu une copie de la documentation présentée.

L'Assemblée dispense le Président de donner lecture de la documentation présentée.

Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée approuve les comptes de la Sicav ARGENTA-FUND pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2003 telles qu'ils ont été soumis-par le Conseil d'Administration et certifiés par le Réviseur d'entreprises, et qui font ressortir les résultats nets des opérations suivantes:

<i>Compartiment</i>	<i>Résultat net</i>
Compartiment Obligations Flux	48.765,19 EUR
Compartiment Actions Belges	3.932.203,13 EUR
Compartiment Actions Europe	4.240.151,88 EUR
Compartiment Fonds d'Etat	109.741,11 EUR
Compartiment Actions UEM	3.237.458,63 EUR
Compartiment Actions Françaises	864.319,47 EUR
Compartiment Fonds Garanti Actions Belges	2.056.108,23 EUR
Compartiment Actions Allemandes	77.191,06 EUR
Compartiment Actions Flamandes	2.518.978,25 EUR
Compartiment Secteur Euro-Banques	2.975.966,70 EUR
Compartiment Secteur Technologie Europe	3.007.622,86 EUR
Compartiment Secteur Distribution Europe	996.200,73 EUR
Compartiment Secteur Pharma-Chimie Europe	668.934,93 EUR
Compartiment Actions Pays-Bas	382.610,37 EUR
Compartiment Secteur d'Utilités Publiques Europe	496.726,20 EUR
Compartiment Secteur Telecom Europe	2.632.736,44 EUR
Compartiment Actions Pays Europe du Sud	1.456.500,59 EUR
Compartiment Actions Pays Scandinaves	2.139.999,89 EUR
Compartiment Secteur Industrie de Base Europe	1.056.010,67 EUR
Compartiment Actions Américaines	71.709,79 EUR
Compartiment Actions Euronext	655.016,35 EUR
Compartiment Actions Internationales	114.884,99 EUR
Compartiment Actions Energie	46.435,60 EUR
Compartiment Actions Internet	428.584,84 EUR
Compartiment Actions Sports et Loisirs	88.630,65 EUR
Compartiment Actions La Flandre	145.164,50 EUR

Compartiment Mix 35	24.606,36 EUR
Compartiment Mix 65	16.036,65 EUR

3) Affectation des résultats

L'Assemblée délibère du troisième point de l'ordre du jour.

Après délibération l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée décide de reporter sur l'exercice 2004 les montants suivants affectés respectivement aux actions de capitalisation des compartiments de la Sicav:

<i>Compartiment</i>	<i>Résultat net</i>
Compartiment Obligations Flux	48.765,19 EUR
Compartiment Actions Belges	3.932.203,13 EUR
Compartiment Actions Europe	4.240.151,88 EUR
Compartiment Fonds d'Etat	109.741,11 EUR
Compartiment Actions UEM	3.237.458,63 EUR
Compartiment Actions Françaises	864.319,47 EUR
Compartiment Fonds Garanti Actions Belges	2.056.108,23 EUR
Compartiment Actions Allemandes	77.191,06 EUR
Compartiment Actions Flamandes	2.518.978,25 EUR
Compartiment Secteur Euro-Banques	2.975.966,70 EUR
Compartiment Secteur Technologie Europe	3.007.622,86 EUR
Compartiment Secteur Distribution Europe	996.200,73 EUR
Compartiment Secteur Pharma-Chimie Europe	668.934,93 EUR
Compartiment Actions Pays-Bas	382.610,37 EUR
Compartiment Secteur d'Utilités Publiques Europe	496.726,20 EUR
Compartiment Secteur Telecom Europe	2.632.736,44 EUR
Compartiment Actions Pays Europe du Sud	1.456.500,59 EUR
Compartiment Actions Pays Scandinaves	2.139.999,89 EUR
Compartiment Secteur Industrie de Base Europe	1.056.010,67 EUR
Compartiment Actions Américaines	71.709,79 EUR
Compartiment Actions Euronext	655.016,35 EUR
Compartiment Actions Internationals	114.884,99 EUR
Compartiment Actions Energie	46.435,60 EUR
Compartiment Actions Internet	428.584,84 EUR
Compartiment Actions Sports et Loisirs	88.630,65 EUR
Compartiment Actions La Flandre	145.164,50 EUR
Compartiment Mix 35	24.606,36 EUR
Compartiment Mix 65	16.036,65 EUR

4) Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2003.

L'Assemblée délibère du quatrième point de l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs qui étaient en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2003 pour l'exercice de leur mandat durant cet exercice social

L'Assemblée donne décharge au Réviseur d'entreprises, DELOITTE, qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2003, pour l'exercice de son mandat durant cet exercice social.

5) Renouvellement du mandat des Administrateurs.

L'Assemblée délibère du cinquième point de l'ordre du jour.

L'Assemblée prend connaissance que les mandats de M. Hugo Vanneste, M. Roger Mertens, M. Karel Diddens, M. Koen Smets et M. Eric Govers en tant qu'Administrateurs de la Société prennent fin à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de M. Hugo Vanneste, M. Roger Mertens, M. Karel Diddens, M. Koen Smets et M. Eric Govers pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

6) Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprise.

L'Assemblée délibère du sixième point de l'ordre du jour.

L'Assemblée prend connaissance que le mandat de DELOITTE en tant que Réviseur d'entreprise prend fin à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Après délibération l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de DELOITTE en tant que Réviseur d'entreprise pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

7) Divers

L'Assemblée délibère du septième point de l'ordre du jour.

L'Assemblée confère tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et du rapport de la sicav pour effectuer tous dépôts, formalités ou publications auprès des autorités de contrôle.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 14.30 heures.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Liste de présence de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2004

Actionnaires	Nombres d'Action	Signatures
ASPA.	1946	signature
ARAS.	169	signature

E. Schoepen / H. Bettens / A. Mechanicus

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02729. – Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038772.3/000/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

H.S.M. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 69, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg E 340.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Se sont réunis sous seing privé:

- 1) Monsieur Mersad Dragolovcanin, né le 16 janvier 1966
demeurant L-4306 Esch-sur-Alzette, rue Michel Rodange, n° 69
- 2) Monsieur Hanefija Cosovic, né le 1^{er} mai 1952
demeurant L-6313 Beaufort, rue du château, n° 2
- 3) Monsieur Sefkija Rec, né le 15 février 1962
demeurant L-1237 Luxembourg, rue Bischoff, n° 7

Ils ont consenti d'un commun accord à la constitution d'une société civile immobilière dont ils définissent les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. La société prend la dénomination de H.S.M. S.C.I.

Art. 2. Objet social. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la cession et la location de biens immobiliers. Elle peut réaliser toutes opérations financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée. L'exercice social concorde avec l'année civile.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'organe de direction de la société.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trois mille euros (3.000,- EUR), représenté par trois cent parts sociales de dix euros (10) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1- Monsieur Mersad Dragolovcanin, né le 16 janvier 1966	99 parts
2- Monsieur Hanefija Cosovic, né le 1 ^{er} mai 1952	102 parts
3- Monsieur Sefkija Rec, né le 15 février 1962	99 parts
Total	300 parts

Art. 6. Cession. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement unanime de tous les associés.

Art. 7. Dissolution. Le décès d'un ou plusieurs associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

Art. 8. Organe de gestion. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Art. 9. Droit des associés. Les associés disposent d'un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société. Ils se réunissent au moins une fois par an en assemblée ordinaire à la date et à l'endroit figurant sur l'avis de convocation.

Les associés peuvent se réunir en assemblée extraordinaire sur l'initiative d'un collège d'associés représentant au moins un cinquième des parts existantes.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix

Art. 10. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale des associés nomme le(s) liquidateur(s) et définit ses (leurs) attributions ainsi que les modalités de liquidation et dissolution.

Art. 11. Dispositions diverses. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Estimation des frais

Le montant des frais, charges et rémunérations qui incombent à la société pour ses formalités de constitution et la rédaction de ses statuts est estimé à 817,5 EUR.

Réunion des associés

Les associés représentant la totalité du capital se sont réunis et ont pris les résolutions suivantes:

Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

1) Madame Mersija Bakic ép. Dragolovcanin
demeurant L-4306 Esch-sur-Alzette, rue Michel Rodange, n° 69

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Les présents statuts sont composés de deux pages et ont été rédigés en deux exemplaires originaux. Après lecture ils sont signés par les associés.

M. Dragolovcanin, S. Rec, H. Cosovic, Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00454. – Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038931.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

JEANFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.911.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de Commissaire de la société.

L'Assemblée prend également acte et accepte, que le mandat conféré en son temps à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, prend fin à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire démissionnaire, pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2001, Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

JEANFIN S.A.

S. Vandt / A. Belardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01913. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038872.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

MULTIPATENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 83.482.

Monsieur Victor Elvinger donne sa démission comme administrateur avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

V. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039989.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

S.V.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 100.022.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 avril 2004

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Camille Paulus de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission, datée du 20 avril 2004.

Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à partir du 20 avril 2004, Monsieur Michele Canepa, né à Genova, Italie le 23 novembre 1972, résident au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Par conséquent, à partir du 20 avril 2004, le nouveau conseil d'administration de S.V.B. S.A. sera le suivant:

- Monsieur Massimo Longoni, président
- Monsieur Yves Fourchy, administrateur
- Monsieur Michele Canepa, administrateur
- Monsieur Patrick Lorenzato, administrateur
- Monsieur Eric Vanderkerken, administrateur

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

S.V.B. S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

un administrateur / un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039991.3/751/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

ASW, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 47.934.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 19 mai 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(039947.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

DASBOURG-PONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9839 , 1, Dosberbreck.

R. C. Diekirch B 96.728.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, tenue extraordinairement
le 14 avril 2004 à 11.00 heures à Rodershausen*

Election statutaire

Est élue commissaire aux comptes de la société LA SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., domiciliée à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, en remplacement de la FIDUCIAIRE UNIVERSALIA S.A., domiciliée à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Rodershausen, le 14 avril 2004.

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901849.3/832/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2004.

KAKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.358.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée accepte la démission de son mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039583.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 54.840.

—
EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 8 avril 2004 par le gérant commandité DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., la société en commandite par actions DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY a procédé au rachat de 15.576 action Rachetables de Classe A conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat correspondant à leur prix d'émission.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la société sans être annulées.

Conformément aux statuts, 15.576 Actions Non Représentatives du Capital ont été émises aux actionnaires, en remplacement de leurs actions de Classe A rachetées par la société.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039992.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

IT-CONNECTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.444.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(039948.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

INTERBASIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.340.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 2 avril 2004 à 14.30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Karl Norbert Meyer de ses fonctions d'administrateur de la société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée générale des actionnaires prend acte du décès de Monsieur Guido Sassoli de Bianchi, administrateur de catégorie A de la société, et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

3. L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer deux administrateurs supplémentaires, à savoir:

a) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trêves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg,

b) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Mesdames Andrea Dany et Nicole Thommes sont affectées à la catégorie A avec pouvoirs de signature correspondants.

4. La durée de leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039588.3/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

GRAINCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.190.

Le bilan au 6 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(039950.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

EURO STRATEGIES, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.069.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 18 avril 2003 à 11.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2002 et poursuite de l'activité malgré un total des pertes dépassant l'intégralité du capital.

Décharge donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Karl Guénard et Monsieur Jean Bernard Zeimet en tant qu'Administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039982.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

STEGASMA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Diekirch B 100.535.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société le 1^{er} août 2003

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Georges Réculé.

Le Président constate qu'il résulte de la liste de présences que tous les actionnaires sont présents et que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée pour délibérer et décider du seul ordre du jour sans devoir justifier des convocations:

Ordre du jour:

- démission et nomination d'un administrateur

Le Président informe l'assemblée que Monsieur Pascal Weyland a démissionné de son poste d'Administrateur et propose la nomination de Monsieur Sofiane Nenach au poste d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à la majorité, marque son accord sur la proposition.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Witz, le 1^{er} août 2003.

BRIFEX S.A. / G. Reculé

Signature

Pour accord

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. DSO-AK00044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901850.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2004.

TELECOM ITALIA FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 76.448.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELECOM ITALIA FINANCE S.A.

A. Trapletti

Administrateur-Directeur

(039965.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

eleven s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 65.929.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 décembre 2003

Suite aux démissions de Messieurs Paul Zimmer et Frank Zeimet, l'assemblée générale décide de réduire le nombre d'administrateur à 3 personnes et de nommer comme nouveau président du conseil d'administration Monsieur Patrick Ludovicy. Son mandat viendra à terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2004.

Dorénavant le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- 1) Monsieur François Zeponi, administrateur-délégué
- 2) Monsieur Roland Arens, membre
- 3) Monsieur Patrick Ludovicy, président

Commissaire aux comptes:

Monsieur Egon Seywert

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2003.

Pour extrait conforme

F. Zeponi

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039984.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

ImpexCars, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 49.

R. C. Luxembourg B 99.344.

—
En date du 28 avril 2004, l'assemblée générale de la Société ImpexCars, S.à r.l., dont le siège social se trouve Maison 40 à 9990 Weiswampach, s'est tenue.

Les seuls associés, Monsieur Marc Timmers, habitant Maison 40 à 9990 Weiswampach, en sa qualité de gérant technique et l'associée Madame Buekers Rita, habitant Maison 40 à 9990 Weiswampach, en qualité également de gérante administrative étaient présent lors de cette assemblée générale.

Le point de l'agenda: transfert du siège social.

De commun accord entre les associés Monsieur Timmers Marc et Madame Buekers Rita est décidé:

L'adresse sociale sera fixée à L-9990 Weiswampach, Maison 49.

A partir 28 avril 2004, l'adresse du siège social de la société ImpexCars, S.à r.l., sera fixée à L-9990 Weiswampach, Maison 49.

Fait en deux exemplaires, le 28 avril 2004.

M. Timmers / R. Buekers

Associé / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. DSO-AQ00716. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(901833.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 mai 2004.

PHOTO BUTTIK EWERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 19, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 95.945.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

PHOTO BUTTIK EWERT, S.à r.l.

Signature

(901863.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

CLT-UFA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 57.383.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 avril 2004, que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée Générale de l'ensemble des mandats des administrateurs et décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Thomas Rabe, Vincent de Dorlodot et Jean-Marie Bourhis pour une durée d'une année, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2005.

- Le Conseil d'Administration de CLT-UFA HOLDING S.A. se compose dorénavant comme suit:

Monsieur Thomas Rabe, Administrateur

Monsieur Vincent de Dorlodot, Administrateur

Monsieur Jean-Marie Bourhis, Administrateur

- L'Assemblée Générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée Générale du mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, et décide de renouveler son mandat pour une durée d'une année, expirant à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039986.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

WOOD TRADING & TECHNOLOGIES AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 96.499.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

WOOD TRADING & TECHNOLOGIES AG

Signature

(901864.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

GARAGE J.P. STROTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21A, rue du X Septembre.

R. C. Diekirch B 99.208.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

GARAGE J.P. STROTZ, S.à r.l.

Signature

(901865.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

OPTIQUE CLAUDE BLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 15, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 2.909.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 avril 2004, réf. DSO-AP00154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

OPTIQUE CLAUDE BLEY, S.à r.l.

Signature

(901866.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2004.

CLAVIGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 67.190.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

CLAVIGO S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(039988.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

RIGHT MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 39.128.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(039822.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

GLOBAL CARE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 78.388.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Director

Signatures

(039906.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

WB STAM FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.923.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(039908.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

INTERMEDILUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 99.849.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 10 octobre 2003 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour INTERMEDILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04407. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(039831.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

NO ZAPPING AUDIOVISUEL PRODUCTION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.321.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 27 décembre 2000 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour NO ZAPPING AUDIOVISUEL PRODUCTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04414. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(039836.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

reliure saint-paul, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 21.121.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2003

Suite à la démission de Monsieur Paul Zimmer, l'assemblée générale décide de réduire le nombre d'administrateurs à 4 personnes et de nommer comme nouveau président du conseil de gérance Monsieur Jean Vanolst. Son mandat viendra à terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2006.

L'assemblée générale décide de nommer comme réviseur d'entreprises, la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE pour l'année 2003.

Dorénavant le Conseil de gérance se compose comme suit:

- 1) Monsieur Jean Vanolst, président, gérant administratif
- 2) Monsieur François Faber, vice-président
- 3) Monsieur Robert Grossklos, gérant technique
- 4) Monsieur Egon Seywert, membre

Réviseur d'entreprises:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Fait à Luxembourg, le 2 février 2003.

Pour extrait conforme

F. Faber

Vice-Président du conseil de gérance

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039985.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

SOLUTIONS GROUP PARTICIPATION (S GROUP) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.027.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 28 janvier 2002 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour SOLUTIONS GROUP PARTICIPATION (S GROUP) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039837.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

SA.BA.FI. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.593.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 26 novembre 2001 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour SA.BA.FI PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039838.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

PROMETAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, Zone Industrielle An den Krommen Laengten.

R. C. Luxembourg B 30.908.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2004

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2004, celle-ci prend note de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Luk Lievens, né en Belgique le 26 septembre 1934, demeurant à B-2130 Braschaat, 167, Lage Kaart à partir du 1^{er} janvier 2004, et de Monsieur Joseph Vandeveld, né à Sint Truiden, (Belgique) le 19 janvier 1946, demeurant à B-9050 Gent, Tijl Uilenspiegelstraat, 11.

Messieurs Luk Lievens et Joseph Vandeveld n'ont plus de pouvoir de signature à partir du 9 janvier 2004.

Monsieur Felice Lauriello, administrateur, a pouvoir illimité de signature sur les comptes bancaires de la société conjointement avec un autre administrateur.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039860.3/510/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

SOGIDIM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.903.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 27 décembre 2000 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour SOGIDIM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039839.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

SONODICO PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.428.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 22 août 2001 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour SONODICO PARTICIPATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039840.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

SUPRAVISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.289.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 15 janvier 2003 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour SUPRAVISION INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039841.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

SREI (ISHIN), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 78.946.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOROS REAL ESTATE INVESTORS C.V, having its registered office at Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, The Netherlands,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

by virtue of a proxy given on April 20, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of SREI (ISHIN), S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 22, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 410 of June 5, 2001. The articles were amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 10, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C number 151 of January 29, 2002;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the object of the Company to add the following wording: «The company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.»

Second resolution

The sole partner decides the subsequent amendment of article 2 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SOROS REAL ESTATE INVESTORS C.V, ayant son siège social à Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 avril 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société SREI (ISHIN), S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 410 du 5 juin 2001, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 151 du 29 janvier 2002;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société en ajoutant les mots suivants: «La société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, billets, titres, certificats d'obligations et certificats en prévoyant qu'ils ne sont pas librement négociables et qu'ils sont seulement émis sous la forme nominative.»

Deuxième résolution

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, billets, titres, certificats d'obligations et certificats en prévoyant qu'ils ne sont pas librement négociables et qu'ils sont seulement émis sous la forme nominative.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Martin-Saudax, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 avril 2004, vol. 427, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2004.

H. Hellinckx.

(040101.3/242/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

SREI (ISHIN), S.À R.L., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 78.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2004.

H. Hellinckx.

(040102.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

TRANS PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 52.795.

Le contrat de domiciliation à durée indéterminée établi le 28 décembre 2000 entre la société et la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING est résilié d'un commun accord à la date du 31 mars 2004.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour réquisition

Pour TRANS PARTICIPATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039843.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

LUX-INGENIERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean De Beck.

R. C. Luxembourg B 32.873.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-INGENIERIE S.A., tenue l'an deux mille quatre (2004), le 15 mars, à 11.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

A l'unanimité, les actionnaires décident:

4) Révocation des trois administrateurs suivants:

- a. Monsieur Fabrice Ciach, demeurant à F-57570 Evrange;
- b. Monsieur Franck Vigneron, demeurant à F-54590 Pagny-sur-Moselle;
- c. Monsieur Christian Motsch, demeurant à F-57290 Fameck.

5) Nomination de trois administrateurs en remplacement, pour une durée de (3) trois années:

- a. La société QUESTINA S.A., société des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, inscrite sous le numéro 441803,
- b. La société UVENSIS S.A., société des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, inscrite sous le numéro 441799,
- c. Monsieur Dieter Kundler, employé privé, demeurant 37, rue Emmanuel Servais, à L-7565 Mersch.

6) Conformément à l'acte constitutif du 26 janvier 1990, et particulièrement à l'article (4) quatre dudit acte, émission de deux titres représentatifs d'actions au porteur, comme suit:

1. un titre n° 1 représentant 12.499 (douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) actions;
2. un titre n° 2 représentant 1 (une) actions.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040351.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

COM PASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 87.910.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 8 janvier 2004, à 14.00 heures, Messieurs les actionnaires de la société anonyme COM PASS S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Luxembourg, 5, rue de la Reine, d'un commun accord en renonçant à une convocation préalable.

Monsieur Gilles Bouneou, avocat, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, élu président de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire, Madame Sylvie Falzone, demeurant à L-Luxembourg et comme scrutateur Monsieur Guido Beysen, demeurant à Nijlen (Belgique), avocat, demeurant à L-Luxembourg.

Monsieur le Président constate:

I. Que les actionnaires sont présents ou représentés, et se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, disposent d'actions au porteur. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2002.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

1. L'assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes.
2. Après délibération, elle prend les résolutions suivantes à l'unanimité:
 - 2.1. Les comptes annuels tels que présentés sont approuvés.
 - 2.2. La perte de la clôture est affectée au report à nouveau.
 - 2.3. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Liste des présences

	Actions	
WISE STEP 01	31 actions	Signature
WISE STEP 02	31 actions	Signature
Total:	<u>62 actions</u>	

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05125. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(040354.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.
